



Correspondant : Mr DE KEYZER Michel
74 rue de la Gare 95270 VIARMES
☎ – 01 30 35 31 78

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRES 20h00
E-Mail :
michel.dekeyzer@free.fr



VIARMES

Les Archers de la Compagnie d'Arc de Viarmes ont le plaisir de vous inviter à participer les

21 & 22 DECEMBRE 2019
Au CONCOURS EN SALLE - 2 fois 18 mètres
(Sélectif au Championnat de France)

Lieu : Gymnase municipal de VIARMES, rue Blaise Pascal - face au Collège (itinéraire fléché)
Eclairage des cibles par double rangées de néons « haut et bas » + décompteur

Tenue : Chaussures de sport, tenue de club ou blanche, obligatoires

Horaires des tirs :

Samedi	9h30 (échauffement sur cible de 8h55 à 9h15) 13h15 (échauffement sur cible de 12h40 à 13h00)
Dimanche	9h00 (échauffement sur cible de 8h25 à 8h45) 13h00 (échauffement sur cible de 12h25 à 12h45)

Inspection du matériel 1/4 d'heure avant chaque départ ou durant les tirs

Blasons utilisés :

- Arcs « Classique » :**
 - Benjamins, minimes : blasons 60 cm
 - Cadets à Séniors (S1 à S3) : blasons 40 cm (possibilité de tir sur trispots si précisé lors de l'inscription et sous réserve de l'aménagement du mur de tir)
- Arcs « à Poulies » :**
 - Cadet à Séniors (S1 à S3) : Trispots verticaux
- Arcs « Nu » :**
 - Cadets : blasons 60 cm
 - Juniors à Séniors (S1 à S3) : blasons 40 cm

Utilisation des flèches « carbone » sous l'entière responsabilité du tireur

Remise des prix : dimanche vers heures 17H00

- aux 3 premiers de chaque catégorie Femmes/Hommes
- aux 3 premières équipes de 4 tireurs, arc classique, H & F (3 meilleurs scores)
- aux 3 premières équipes de 4 tireurs, arc à poulies, H & F (3 meilleurs scores)

Les récompenses non retirées lors de la remise de prix restent la propriété de la Cie d'Arc de Viarmes

Inscriptions : toutes catégories 8,50 euros

Licence FFTA ou justificatif selon le règlement en vigueur

IMPORTANT : Prévoir une pièce d'identité si pas de photo sur l'attestation de licence

Le bulletin d'inscription, joint en annexe, doit être retourné impérativement avant le **15 décembre 2019**

Accompagné des droits d'inscription. Chèque à l'ordre de la « Compagnie d'Arc de Viarmes »

Les places réservées par téléphone, non confirmées par écrit et accompagnées des droits d'inscription, sous 72 heures, seront remises à disposition.

Buvette sur place : boissons, sandwiches, friandises etc....

Mandats et résultats des concours sur le site Internet : [http : //www.compagniedarcdeviarmes.com](http://www.compagniedarcdeviarmes.com)
et sur le site du CD95 : [http : // cd95tirarc.free.fr/](http://cd95tirarc.free.fr/)

VIARMES

21 & 22 DECEMBRE 2019 - CONCOURS EN SALLE - 2 fois 18 METRES -

Ce bordereau d'inscriptions, accompagné d'un chèque de règlement, (droit d'inscription, toutes catégories : 8,50 Euros par tireurs), doit être retourné à
 Mr DE KEYZER Michel 74 rue de la Gare 95270 VIARMES ☎ 01 30 35 31 78 - E-mail michel.dekeyzer@free.fr

CLUB : **Responsable :** **Téléphone :**

Adresse :

	NOM	PRENOM	N° de LICENCE	CATEGORIE			SAMEDI		DIMANCHE	
				H ou F	ARC	Trispot CL	09h30	13h15	9h00	13h00
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Chèque joint de Euros à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Viarmes